Question assez urgente

Par **caro52**, le **16/04/2016** à **13:32**

Bonjour

Actuellement en stage dans une structure avec des périodes de fermeture lié au public je voudrais savoir si dans le cadre de mon stage (2 mois non rémunéré) si mon patron me dit pendant 1 semaine de pas venir est ce que je vais avoir des pbls ?

J'ose pas lui demander un écrit. Il m'a demandé de pas venir la semaine prochaine et de l'appeler mercredi.

Pr mes partiels pr les absences j'ai fait contractualisé mes absences ds ma convention ms pr la semaine prochaine c'est à sa demande.

c'est pas rémunéré ok mais je veux pas avoir de souci. il m'a dit ça vendredi soir par oral. Il a dit que c parce qu'il n'aurait pas assez de travail la semaine prochaine pr moi.

Votre avis svp.

Merci.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés